

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

que vous pouvez retrouver sur le site www.savigneux.net

Objet du concours : La Commune de Savigneux organise un concours de photographie, gratuit, sous l'intitulé: «Découvrons Savigneux à travers votre regard» dans le but de valoriser et de faire découvrir le patrimoine sabinien.

Conditions de participation : Ce concours est ouvert à toute personne de la commune, adultes et enfants. Il est réservé aux photographes amateurs. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre. La Commune ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs noms et prénoms, notamment dans le bulletin municipal, le Flash info et sur le site de la commune.

Le concours est ouvert à compter du 1er janvier 2021. La date limite des envois est fixée au 31 août 2021.

Thème du concours : Son thème est : **Savigneux à travers une fenêtre**. Les photos devront donc obligatoirement être prises sur le territoire communal. Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptibles de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies : La personne qui souhaite participer au concours devra faire parvenir par mail ses photos (maximum 3) et dans la limite des dates du concours par mail à accueil@mairiesavigneux.fr. Toutes les photos de participation correspondant au thème du concours sont visibles à l'adresse internet suivante : www.savigneux.net

Le dossier doit contenir :

- Un bulletin d'inscription rempli et signé. Ce bulletin d'inscription est disponible à l'accueil de la Mairie. Il est également téléchargeable sur le site Savigneux.fr.
- Des photographies en couleur ou en noir et blanc, au format numérique haute définition (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie), enregistrées au format « Jpeg ».
- Chaque photo doit être accompagnée d'un titre (obligatoire).
- Le nom de la personne qui participe au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection.
- Chaque fichier devra être identifié par « votre nom, prénom ». Une seule participation par personne sera acceptée.

Le jury qui désignera les lauréats en tenant compte de la qualité esthétique de la photographie, de son originalité et de l'adéquation de la photographie avec la thématique sera composé de Monsieur le Maire et des membres de la Commission Communication.

- Une présélection sera effectuée par le jury qui déterminera les 10 meilleurs clichés selon les critères suivants : respect du thème, originalité, qualité et réalité de la prise de vue, esthétique de la photographie.
- Les photos sélectionnées feront ensuite l'objet d'une exposition lors du Forum des Associations le 4 septembre 2021 et seront soumises au vote des habitants, de 9 h à 11 h.

Proclamation des résultats : Les résultats du concours seront annoncés à l'issue du Forum à 12 h lors du vin d'honneur offert par la municipalité. L'heureux gagnant sera récompensé !

La meilleure photo élue figurera en première de couverture sur le bulletin municipal 2022.

Comptant sur votre participation et votre créativité ... Bonnes prises de Vues !

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

À retourner par courriel à accueil@mairiesavigneux.fr accompagné de vos photos

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Nombre de photos proposées : (Maximum 3)

Photo 1

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Photo 2

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Photo 3

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date de la prise de vue :

Votre inscription au concours vaut acceptation du règlement. Aussi, vous autorisez la Mairie de Savigneux à utiliser les photographies proposées dans ses publications, sur son site Internet, pour des expositions ou toute autre utilisation qui lui est propre.

Fait le à

« Lu et approuvé »

Signature du propriétaire des clichés :

